

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°32 du 6 août 2010

**PARTIE TEMPORAIRE
Marine nationale**

Texte n°14

CIRCULAIRE N° 0-28132-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF

relative au concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2011
et sa préparation par correspondance.

Du 14 juin 2010

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service de recrutement de la marine ; bureau « officiers ».*

CIRCULAIRE N° 0-28132-2010/DEF/DPMM/SRM/OFF relative au concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine en 2011 et sa préparation par correspondance.

Du 14 juin 2010

NOR D E F M 1 0 5 1 3 4 2 D

Références :

- a) Décret n° 2008-938 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 40/2008. ; BOEM 321.1, 775.1.1.2, 814.2.3.2.1.3).
- b) Arrêté du 6 janvier 2009 (JO n° 9 du 11/01/09, texte n° 14).
- c) Arrêté n° 0-35265-2009 du 23 juillet 2009 (BOC N° 36 du 25 septembre 2009, texte 22. ; BOEM 321.2, 323.3.1).
- d) Instruction n° 102/DEF/EMM/RH/PRH du 4 février 2005 (BOC, 2005, p. 792. ; BOEM 323.6, 620-4.1.6.2) modifiée.
- e) Instruction n° 0-93557-2008/DEF/DPMM/SRM/OFF du 5 février 2009 (BOC N° 10 du 27 février 2009, texte 11. ; BOEM 321.2).
- f) Instruction n° 0-24868-2009/DEF/DPMM/SRM/OFF du 26 juin 2009 (BOC N° 24 du 13 juillet 2009, texte 33. ; BOEM 321.2).

Pièce(s) Jointe(s) :

Sept annexes.

Référence de publication : BOC N°32 du 6 août 2010, texte 14.

Des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, au titre du corps des officiers spécialisés de la marine (EMF/OSM) seront ouverts en 2011 pour les militaires non officiers, dans différentes spécialités précisées en annexe I.

1. CONDITIONS À RÉUNIR.

Les concours sont ouverts au personnel non officier qui réunit au 1^{er} janvier 2011, les conditions mentionnées ci-après :

- avoir effectué au moins huit ans de services militaires ;
- réunir les conditions médicales d'aptitude exigées ;
- être titulaire depuis au moins deux ans de l'un des brevets militaires donnant accès à l'échelle de solde n° 4 et figurant en annexe IV. ;
- être âgé d'au moins vingt-huit ans et de trente-huit ans au plus.

Les conditions d'âge sont reculées d'un temps égal à celui effectué au titre du volontariat dans les armées, sans toutefois pouvoir excéder un an.

Les commandants de formation veilleront à ce que leurs candidats soient correctement informés de toutes les dispositions relatives à l'organisation des concours (dates des épreuves, centres d'examens écrits, etc.).

2. ÉPREUVES.

Les épreuves écrites se dérouleront les 11 et 12 janvier 2011.

Les épreuves orales et sportives se dérouleront au centre d'instruction naval (CIN) de Brest du mardi 29 mars 2011 au vendredi 27 mai 2011 (dates de principe).

Les candidats déclarés admissibles seront convoqués individuellement par le CIN de Brest.

Mardi 11 janvier 2011 :

8h30 : épreuve de composition française (durée 3 heures, coefficient 3) ;

13h30 : épreuve de langue anglaise (durée 2 heures, coefficient 1).

Mercredi 12 janvier 2011 :

8h30 : épreuve de synthèse et d'explication de texte (durée 3 heures, coefficient 2) ;

13h30 : créneau de rattrapage.

Les heures fixées ci-dessus sont celles d'ouverture des salles de composition. Les épreuves, proprement dites, commencent à l'initiative des présidents de commission de surveillance lorsque toutes les opérations préliminaires sont effectuées.

La durée de chaque épreuve doit être respectée.

3. CENTRES D'EXAMEN.

Les centres d'examen des épreuves écrites sont ouverts à l'initiative des commandants de région maritime ou d'arrondissement maritime auxquels ils ressortissent.

Dans cette optique et en fonction des candidatures, un centre d'examen peut couvrir une région, un arrondissement, un port ou être ouvert dans une unité isolée.

Les centres d'examen isolés (bâtiments, outre-mer et étranger) doivent être en mesure de respecter les contraintes imposées par ce concours administratif, notamment les délais et procédures d'envoi des compositions pour correction.

La création d'un nouveau centre d'examen doit être immédiatement signalée par message au service de recrutement de la marine (SERVICAMAR PARIS, bureau officiers - concours EMF/OSM).

L'ouverture d'un centre d'examen à l'étranger est soumise à l'autorisation exclusive du bureau officiers recrutement du service de recrutement de la marine (SRM/OFF). Ces centres créés sont placés sous l'autorité directe du SRM/OFF.

4. CANDIDATURES.

Conformément au décret cité en référence, tout candidat ne peut pas passer plus de trois fois ces épreuves.

4.1. Dépôt de candidature.

Les candidatures devront être signalées au SRM/OFF avant le vendredi 24 septembre 2010 (terme de rigueur) par un message conforme au modèle donné en annexe III., doublé d'un mouvement informatique selon les modalités précisées dans cette même annexe.

4.2. Dossier de candidature.

Dès réception du message précité, le SRM/OFF vérifie que les candidats réunissent les conditions exigées. Sans réponse du SRM/OFF, dans un délai maximum de dix jours après le dépôt de candidature, le bureau militaire du candidat constitue le dossier de recrutement dont les modalités et la composition sont précisées en annexe II.

Ce dossier type est à télécharger sur le site intramar « portail ressources humaines »/compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/composition du dossier de candidature.

Ce dossier dûment rempli et complété devra faire retour au SRM/OFF - concours EMF/OSM avant le 18 octobre 2011 par courrier ou sous format informatique aux adresses suivantes :

- internet : srm.osm@marine.defense.gouv.fr ;
- intradef/intramar : gerard.peran@marine.defense.gouv.fr.

Cette date est impérative et les dossiers reçus après cette échéance ne seront pas examinés, conformément à la réglementation en vigueur.

4.3. Annulation de candidature.

Les annulations de candidatures feront l'objet :

- d'un message adressé au SRM (bureau officiers), avec copie au poste de protection de la sécurité de la défense (PPSD) local avant le 7 janvier 2011 ;
- d'un mouvement informatique « annulée » sur Rh@psodie dans la rubrique IT 9050 - statut de candidature : cochée « annulée » ;

Toute annulation de candidature faite après le 7 janvier 2011 ne sera pas prise en compte. Après cette date, les candidats seront considérés comme inscrits définitivement aux concours EMF/OSM 2011.

5. PRÉPARATION.

5.1. Préparation par correspondance.

Le cours par correspondance préparant aux épreuves de français et d'anglais est organisé, comme les années précédentes, par la *Revue d'études* et a pour but d'aider les candidats à se préparer aux épreuves écrites et orales.

Il se déroule sur une période de six mois, de juillet à décembre.

5.1.1. Modalités d'inscription.

L'inscription au cours par correspondance est facultative.

Les inscriptions pour les préparations de français et d'anglais sont distinctes et les candidats peuvent s'inscrire à une ou aux deux préparations. Deux préparations sont proposées en anglais : anglais « perfectionnement » et anglais « débutants ».

En outre, la *Revue d'études* met en place depuis cette année une nouvelle formule de préparation dite « e.learning ».

Afin de ne pas accumuler de retard, il est conseillé aux candidats de s'inscrire dès maintenant auprès de la *Revue d'études* en se conformant aux modèles donnés en annexes VI. et VII.

Une copie de ces demandes d'inscription sera adressée, pour information, au service de recrutement de la marine, bureau officiers (SRM/OFF) - concours EMF/OSM, par voie postale ou par mail via intramar aux adresses indiquées en annexes VI. et VII.

Le fichier est téléchargeable sur le portail RH d'intramar à l'adresse suivante :

Compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/préparation *Revue d'études*.

Le premier règlement doit être joint à l'inscription.

5.1.2. Tarifs de la Revue d'études.

Les tarifs du cours par correspondance, cycle 2010/2011 préparant aux concours d'admission à l'EMF/OSM sont donnés en annexe VI.

5.1.3. Aide financière de la marine.

Les candidats pourront bénéficier d'une aide financière de la marine aux taux suivants :

formule classique :

- 80 p. cent du montant pour une inscription en première année, soit les sommes de :
 - 160,00 euros pour le français (M50-00 français) ;
 - 110,40 euros pour l'anglais (M50-10 anglais perfectionnement) ;
 - 153,60 euros pour l'anglais (M50-20 anglais débutant) ;
- 50 p. cent du montant pour un redoublement, soit les sommes de :
 - 75,00 euros pour le français (M50-09 français) ;
 - 46,50 euros pour l'anglais (M50-49 anglais) ;

formule « e.learning » :

- 80 p. cent du montant pour une inscription en première année, soit les sommes de :
 - 120,00 euros pour le français (M51-00 français) ;
 - 96,00 euros pour l'anglais (M51-10 anglais perfectionnement) ;
 - 134,40 euros pour l'anglais (M51-20 anglais débutant).
- 50 p. cent du montant pour un redoublement, soit les sommes de :
 - 62,50 euros pour le français (M51-09 français) ;
 - 40,00 euros pour l'anglais (M51-19 anglais).

Les candidats doivent pour cela :

- réunir les conditions exigées au point deux de la présente circulaire ;

- effectuer la totalité des épreuves écrites des concours ouverts en 2011 dont la liste est précisée en annexe I. ;
- être assidus sur l'ensemble de la préparation. L'assiduité sera jugée suffisante au vu des relevés de notes établis par la *Revue d'études* (nombre et qualité des devoirs rendus).

Le SRM/OFF publiera la liste des candidats bénéficiant du remboursement partiel au cours du 1^{er} semestre 2011, après la parution de la liste d'admissibilité.

Le remboursement partiel sera effectué par le bureau « finances » de la direction du personnel militaire de la marine.

5.2. Portail ressources humaines.

Pour aider les candidats dans leur préparation, les annales des concours antérieurs, les commentaires et conseils des correcteurs des épreuves écrites et la liste précise des textes réglementaires portant sur les connaissances professionnelles de chaque concours sont consultables sur le site intramar « portail RH »/compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours pour l'admission à l'école militaire de la flotte.

6. POINTS PARTICULIERS.

6.1. Contrôle élémentaire pour le recrutement officier.

Conformément à l'instruction relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du ministère de la défense, les candidats doivent pouvoir être habilités à avoir connaissance d'informations classifiées « confidentiel défense ». Ils font donc l'objet d'une enquête préalable appelée « contrôle élémentaire pour le recrutement officier ».

L'imprimé adéquat du dossier de candidature est adressé par les formations au poste de protection et de sécurité de la défense (PPSD) local. Les PPSD retournent l'imprimé complété au SRM/OFF.

Si une formation ne trouve pas trace d'habilitation d'un candidat, ni dans la fiche générale personnel (FGP), ni au PPSD local, elle lance une procédure d'habilitations.

Les candidats ne pourront être déclarés admis s'ils n'ont pas été habilités.

6.2. Inaptitude médicale.

Le personnel déclaré inapte lors de la visite médicale d'aptitude au corps des officiers spécialisés de la marine doit faire l'objet d'une demande de maintien en service prise par dérogation aux normes médicales adressée à la direction du personnel militaire de la marine (DPMM), conformément aux prescriptions de l'instruction citée en référence d).

Le personnel déclaré inapte et ne faisant pas l'objet d'une décision de maintien en service par dérogation aux normes médicales ne sera pas autorisé à concourir.

Les décisions de maintien ou d'élimination sont du ressort exclusif de la DPMM après avis du conseil de santé du port d'affectation du candidat joint à la demande de maintien.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Olivier LAJOUS.

ANNEXE I.
**LISTE DES SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE
MILITAIRE DE LA FLOTTE, AU TITRE DU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA
MARINE EN 2011.**

- administration (ADMIN) ;
- contrôleur de circulation aériennes (CCA) ;
- contrôleur d'opérations aériennes (COA) ;
- électricité (ELECT) ;
- énergie - propulsion nucléaire (EPNUC) ;
- fusilier - protection (FUPRO) ;
- informatique générale (INFOG) ;
- maintenance aéronautique (MAERO) ;
- mécanique (MECAN) ;
- conduite nautique (NAUTI) ;
- opérations environnement (OPENV) ;
- opérations de guerre des mines (OPGDM) ;
- opérations de lutte au-dessus de la surface (OPLAS) ;
- opérations de lutte sous la mer (OPLSM) ;
- opérations - transmissions (OPTRA) ;
- sécurité (SECUR) ;
- tactique aéronautique (TACAE).

ANNEXE II.
DOSSIER DE CANDIDATURE.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site intramar de la DPMM à l'adresse suivante : compétences/recrutement (SRM)/recrutement officiers/concours EMF/OSM/composition du dossier de candidature et doit obligatoirement être composé selon le canevas suivant :

- une fiche de candidature, signée de l'intéressé et une photographie d'identité récente (moins de 3 mois) collée sur la fiche de candidature ;
- une photocopie de la fiche réduite du personnel d'active (FRPA) ou fiche générale personnel (FGP) datée et signée par le candidat ;
- un certificat médico-administratif d'aptitude (imprimé 620-4*/1) mentionnant l'aptitude à la spécialité demandée et au corps d'officier spécialisé de la marine ;
- une photocopie de la fiche individuelle pour le contrôle élémentaire dans le cadre du recrutement OSM/CONCOURS transmis immédiatement par la formation au PPSD local et retour impératif au SRM/OFF à la date indiquée ;
- une photocopie des diplômes scolaires civils (baccalauréat et au-delà uniquement) ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou ne respectant pas la présentation établie sera retourné.

ANNEXE III.
PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DES CANDIDATURES.

1. FORME TYPE DU MESSAGE SIGNALANT LES CANDIDATURES.

FM/BUREAU MILITAIRE

TO/SERVICAMAR PARIS

INFO/AUTORITÉ HIÉRARCHIQUE

BT

NON PROTÉGÉ

MCA/EXAMEN/OFF

NMR/NP

OBJ/CONCOURS D'ADMISSION EMF/OSM 2011

REF/CIRCULAIRE N° -2010/DEF/DPMM/SRM/OFF DU

TXT

POUR SRM/OFF - CONCOURS EMF/OSM

PRIMO/

NOM ET PRÉNOMS - GRADE ET SPÉCIALITÉ - MATRICULE - FORMATION

CANDIDAT(E) POUR LA SPÉCIALITÉ :

SECUNDO/

CENTRE D'EXAMEN SOUHAITÉ :

TERTIO/

INFORMATION(S) COMPLÉMENTAIRE(S) :

BT

Nota. Plusieurs candidats pourront être signalés sur le même message, ils seront alors classés par ordre alphabétique.

2. PROCÉDURE INFORMATIQUE DE RECUEIL DES CANDIDATURES.

2.1. **Mouvement candidature.**


Voici l'écran de saisie des mouvements à effectuer.


Initialiser le dépôt de candidature avec l'outil RH@PSODIE - IT 9050 (concours/examen).

Les rubriques obligatoires à renseigner sont :

- type concours : 03 ;
- spécialité de recrutement ;
- autre concours/examen ;
- année du concours/de l'examen : 2011 ;
- session du concours : date du mouvement ;
- commentaires : renseigner le centre d'examen souhaité.

2.2. Écran de saisie de candidature.

Données de candidature	
Statut candidature	En cours 
Numéro de candidature	<input type="text"/>

Concours	
Type concours	03
Corps du concours	<input type="text"/>
Grade du concours	<input type="text"/>
Spéc. de recrut.	RPUB
Autre concours/examen	Ecole militaire de la flotte 
Année du concours/de l'examen	2011
Session du concours	07.04.2010

Commentaires	
Centre d'examen souhaité : Brest	
<input type="text"/>	
<input type="text"/>	

Vous pouvez également vous aider des fiches réflexes mises à la disposition des BARH par les correspondants Rhapsodie de chaque région.

ANNEXE IV.

**LISTE DES BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS POUR LE PERSONNEL NON OFFICIER
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES OFFICIERS SPÉCIALISÉS DE LA MARINE, PAR SPÉCIALITÉ.**

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS : BREVET (B) OU BREVET SUPÉRIEUR (BS) OU CERTIFICAT (C), AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique.	BS de navigateur. BS de navigateur-timonier.
Opérations-transmissions.	BS de radiotélégraphiste. BS de transfiliste. BS de transmetteur. BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants : - systèmes satellites (COMSAT) ; - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des communications (TECHNOCOM) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).
Opérations de lutte au-dessus de la surface.	BS détecteur. BS d'électronicien d'armes. BS opérations titulaire d'un des certificats suivants : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (COPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).
Opérations de lutte sous la mer.	BS détecteur anti-sous-marins. BS de toutes spécialités titulaire du certificat ou d'une des mentions suivantes : - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ;

	<p>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Redoutable (MCHEFCOM4) ;</p> <p>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ;</p> <p>- chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (MCHEFCOTRI) ;</p> <p>certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).</p>
Opérations-environnement.	BS de météorologiste océanographe.
Opérations de guerre des mines.	<p>BS de plongeur démineur.</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p>
Fusilier-protection.	<p>BS de fusilier marin.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).</p>
Tactique aéronautique.	<p>BS de détecteur navigateur aérien.</p> <p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</p>
Contrôleur d'opérations aériennes.	<p>BS de toutes spécialités aéronautiques.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</p> <p>BS détecteur ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</p>
Contrôleur de circulation aérienne.	BS contrôleur d'aéronautique.
Mécanique.	<p>BS de mécanicien naval.</p> <p>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte.</p> <p>BS de mécanicien-électricien de direction de port.</p> <p>BS de mécanicien-électricien automobile.</p> <p>BS de mécanicien-électricien de base navale.</p> <p>BS de spécialiste d'atelier naval.</p>
Électricité.	BS d'électrotechnicien.
Sécurité.	<p>BS d'électromécanicien de sécurité.</p> <p>BS de marin pompier.</p>
Maintenance aéronautique.	<p>BS d'électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS de mécanicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS d'électromécanicien d'aéronautique.</p> <p>BS d'électronicien d'aéronautique.</p>

	<p>BS de mécanicien d'aéronautique.</p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p>
Énergie-propulsion nucléaire.	<p>BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Redoutable (CINSTRUM4) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - responsable d'auxiliaire réacteur de sous-marin lanceur d'engins type Le Redoutable (MCOAUXIM4) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type Le Triomphant (MCHEFPROTRI) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type Le Redoutable (MCHEFPROM4) ; - spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type Le Triomphant (MCHEFÉLECTRI).
Informatique générale.	<p>BS d'informaticien d'informatique générale.</p> <p>BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; - assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC).

	BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP).
Administration.	BS de fourrier. BS de secrétaire militaire. BS d'assistant du commandement. BS de gestionnaire des ressources humaines. BS de comptable logisticien.

ANNEXE V.
**TARIFS DU COURS PAR CORRESPONDANCE, CYCLE 2010/2011 PRÉPARANT AUX
 CONCOURS D'ADMISSION À L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE EN 2011.**

TARIFS DU COURS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT.

1. Cours concernant la préparation complète.

Ce cours se décompose de la façon suivante :

- composition française ;
- synthèse et explication de texte ;
- entretien avec le jury (oral).

Cette année, le cours M 50-30 (réglementation) est considérée comme une option et ne sera pas remboursée par la marine.

Les candidats ont la possibilité de choisir leur formule de préparation :

- classique ;
- e.learning.

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	FORMULE CLASSIQUE.	COURS.	FORMULE E. LEARNING.
M 50-00 (français).	200,00 euros à l'adhésion ou 100,00 euros x 2.	M 51-00 (e.learning).	150,00 euros à l'adhésion ou 50,00 euros x 3.
M 50-09 (français redoublement).	150,00 euros à l'adhésion ou 75,00 euros x 2.	M 51-09 (e.learning).	125,00 euros à l'adhésion ou 62,50 euros x 2.

2. Cours concernant la préparation en langue anglaise.

Les tarifs de la préparation sont :

COURS.	FORMULE CLASSIQUE.	COURS.	FORMULE E.LEARNING.
M 50-10 (anglais perfectionnement).	138,00 euros à l'adhésion ou 46,00 euros x 3. (1)	M 51-10 (e.learning).	120,00 euros à l'adhésion ou 60,00 euros x 2.
M 50-20 (anglais débutants).	192,00 euros à l'adhésion ou 64,00 euros x 3.	M 51-20 (e.learning).	168,00 euros à l'adhésion ou 56,00 euros x 3.
M 50-19 (anglais redoublement).	93,00 euros à l'adhésion ou 31 x 3.	M 51-19 (e.learning).	80 euros à l'adhésion ou 40 euros x 2.

À ces montants s'ajoute un droit d'inscription de 25 euros à régler avec le comptant ou à la première mensualité, sauf pour les redoublants (cours M50-09 - M51-09 - M50-19 - M51-19).

(1) Paiement échelonné : 46 euros à l'adhésion, 46 euros un mois plus tard et 46 euros un mois plus tard.

ANNEXE VI.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2010/2011).

Cours de français.

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement

Formule ⁽¹⁾ : Classique e.learning

NOM pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms	
Grade - spécialité	
Matricule	
Affectation	
Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota. Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Revue d'études*
Parc Delizy - bât A
32, rue Delizy
93500 Pantin.

(Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*).

Deuxième exemplaire : Service de recrutement de la marine
SRM/OFF - concours EMF/OSM
15 rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08

ou par mail *via* intramar à l'adresse suivante :
gerard.peran@marine.defense.gouv.fr

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'études*.

ANNEXE VII.

DEMANDE D'INSCRIPTION AU COURS PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE L'ÉCOLE MILITAIRE DE LA FLOTTE ORGANISÉ PAR LA REVUE D'ÉTUDES (ANNÉE 2010/2011).

Cours d'anglais.

Préparation ⁽¹⁾ : première année redoublement
Formule ⁽¹⁾ : Classique e.learning
Perfectionnement ou débutant

NOM pour les femmes mariées, l'inscription se fait sous le nom de jeune fille suivi de la mention « épouse »	
Prénoms	
Grade - spécialité	
Matricule	
Affectation	
Adresse à laquelle le candidat désire recevoir ses cours ⁽²⁾ :	

Nota. Demande d'inscription à établir en deux exemplaires.

Premier exemplaire : *Revue d'études*
Parc Delizy - bât A
32, rue Delizy
93500 Pantin.

(Accompagné de votre chèque de règlement à l'ordre de la *Revue d'études*)

Deuxième exemplaire : Service de recrutement de la marine
SRM/OFF - concours EMF/OSM
15 rue de Laborde
CC 25
75398 PARIS Cedex 08

ou par mail *via* intramar à l'adresse suivante :
gerard.peran@marine.defense.gouv.fr

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Signaler tout changement d'adresse à la *Revue d'études*.